



3 rue Léon Contejean
25200 BETHONCOURT
03 81 96 62 32

Projet Éducatif du Territoire

Collectivité territoriale porteur du projet : Commune de Bethoncourt

Date de présentation du projet :

Semaine 22 : Copilotage réunion 1

Semaine 23 : Copilotage réunion 2

Lundi 15 juin : Conseil Municipal

Signature Ville- Etat : 30 juin

Fonctionnaire référent :

Dominique LE GUILLOUX

Fonction : Directeur des affaires scolaires

Adresse : Rue Léon Contejean 25200 BETHONCOURT

Téléphone : 03 81 96 62 32

Adresse électronique : d.leguilloux@mairie-bethoncourt.fr

Elus référents :

Annie Lautissier : 1^{ère} Adjointe en charge de la Politique de la Ville

Samir Akesbi : Maire Adjoint en charge des Affaires scolaires, du PÉdT,
de l'Enfance et de la Jeunesse.

Organisateur : Centre Social de Bethoncourt

1- PRÉAMBULE

Le PÉdT est un outil de collaboration locale qui peut rassembler à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'Éducation.

L'objectif est de mobiliser toutes les ressources du territoire communal et extra communal afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et le cas échéant, les projets des établissements scolaires du second degré, et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

Il est centré sur les activités périscolaires des écoles élémentaires et maternelles et peut inclure également le collège.

Le PÉdT permet un partenariat entre les collectivités territoriales, le Centre Social, organisateur des accueils périscolaires et les services de l'État. Il favorise les échanges entre les acteurs et contribue à une politique de réussite éducative, de lutte contre les inégalités scolaires et d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs.

Le PÉdT doit donc permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui, en lien étroit avec les parents et leurs associations.

2- LES PRINCIPES

La commune assure la coordination des actions et leur conformité avec les objectifs.

Le comité de pilotage est chargé de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du PÉdT.

Les conseils d'écoles sont associés à la réflexion et à l'élaboration du PÉdT.

Le PÉdT est élaboré à l'initiative de la commune et est destiné aux enfants scolarisés sur le territoire.

Il formalise l'engagement des partenaires à se coordonner pour mettre en œuvre les activités éducatives de façon cohérente, sur les différents temps de la vie extrascolaire : l'accueil du matin, la pause méridienne et la fin d'école.

Les partenaires de la commune doivent présenter les garanties nécessaires au regard de la sécurité physique et morale des mineurs.

Les activités organisées dans ce cadre ne sont pas obligatoires mais chaque enfant doit avoir la possibilité d'en bénéficier.

3- ROLE ET COMPETENCES DE L'ORGANISATEUR

Le centre social est à Bethoncourt l'organisateur des accueils périscolaires et des accueils de loisirs sans hébergement. Il est également porteur des projets enfance-jeunesse-famille en tant que centre social. A ce titre il développe des actions en faveur de la parentalité et de la réussite éducative. Sa démarche s'inscrit ainsi pleinement dans les objectifs du PÉdT et s'articule avec l'ensemble des dispositifs locaux menés dans le cadre de la Politique de la Ville.

Le partenariat liant la Ville et le Centre Social de Bethoncourt (CSB) est décrit par une convention dont le renouvellement doit intervenir au 1^{er} Janvier 2016.

Le CSB reste dans tous les cas l'organisateur des accueils déclarés au sein de la DDCSPP, recruteur de l'équipe d'animation et coordonnateur du projet pédagogique pour chaque période déclarée.

La commune est coordinatrice du PÉdT, responsable de la bonne articulation des différentes initiatives sur son territoire et de leur évaluation.

4- DIAGNOSTIC

A- Présentation de la Ville

La commune de Bethoncourt est située dans le Doubs, en bordure du département de la Haute-Saône et du Territoire de Belfort, à 3 kilomètres de Montbéliard. Elle compte 5984 habitants répartis sur deux entités géographiques bien distinctes : la ville basse et le plateau sur lequel est situé le quartier de Champvallon. Cette configuration géographique a son importance car elle définit des zones d'habitat aux caractéristiques bien distinctes elles-aussi: une zone d'habitat ancien, majoritairement pavillonnaire et une zone d'habitat collectif ou semi collectif à caractère social.

Les deux zones sont peu éloignées l'une de l'autre mais la fracture se fait par l'existence d'un dénivelé important qui entrave les déplacements. Le réseau des transports en commun existe mais le cadencement est insuffisant.

Afin de faciliter les échanges et l'accès aux équipements accueillant le public scolaire (restauration, gymnases, stade, espaces de loisirs et de culture...), la Ville s'est dotée d'un bus et d'un chauffeur affecté à 100 % de son activité au transport des scolaires et centres de loisirs.

Le plateau concentre la plus forte population scolaire répartie dans le périmètre du Contrat de Ville Unique au sein de trois maternelles et une école élémentaire devant ouvrir sa 18^e classe à la rentrée 2015.

La ville compte un collège classé en Réseau d'Éducation Prioritaire Plus. Le dispositif intègre les écoles du secteur et notamment les 3 maternelles où l'accueil des enfants est ouvert dès l'âge de 2 ans.

La Ville bénéficie depuis 2006 d'un Programme de Réussite Éducative.

La Ville dispose d'une halte-garderie gérée par la CAF, d'une capacité de 17 places, d'un Centre Social qui assure l'organisation des ALSH, des accueils périscolaires, et d'un LAEP (Lieu d'Accueil Enfants Parents). Ces équipements situés dans le quartier de Champvallon sont éclatés sur plusieurs sites.

Le quartier de Champvallon est quant à lui classé au titre du Nouveau Contrat de Ville Unique porté par Pays de Montbéliard Agglomération. Il a bénéficié de 2006 à 2014 d'un vaste Programme de Rénovation Urbaine 1 en voie d'achèvement dans le cadre de l'avenant de clôture.

B- Périmètre et public du PÉdT :

Territoire concerné : il est circonscrit au périmètre communal.

Nombre d'enfants potentiellement concernés : 824 enfants

Nombre d'établissements d'enseignement scolaire concernés : 6 établissements :

- 2 élémentaires avec au total :
 - o école Nelson Mandela : quartier de Champvallon (17 classes)
 - o école Jules Ferry : centre-ville (5 classes) hors REP+
 - o Total élémentaires : 476

- 4 maternelles :
 - o La Fontaine, quartier de Champvallon (4 classes)
 - o Louise Michel, quartier de Champvallon (4 classes)
 - o Victor Hugo, quartier de Champvallon (5 classes)
 - o Louis Pergaud, centre-ville (3 classes) hors REP+
 - o Total maternelles : 348.

C- Périodes de la journée et/ou de la semaine qui seront concernées par le PÉdT :

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, la demi-journée supplémentaire d'école a été fixée au mercredi matin.

Les horaires exposés ci-après ont été proposés par les écoles elles-mêmes et à l'unanimité.

Antérieurement à la mise en place de la réforme, un décalage d'un quart d'heure entre les écoles a été décidé afin de permettre aux parents d'emmener leurs enfants dans les cas où ceux-ci ne sont pas scolarisés dans le même établissement.

Ainsi la journée scolaire type se déroule de la manière suivante :

Pour Louise Michel, La Fontaine et Louis Pergaud,

- le mercredi : 9h à 12h
- du lundi au vendredi :

8h45	13h45
12h00	15h45

Pour Nelson Mandela, Victor Hugo et Jules Ferry,

- le mercredi : 8h45 à 11h45
- du lundi au vendredi :

8h30	13h30
11h45	15h30

5- RESSOURCES MOBILISÉES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PÉdT

A- Les partenaires et acteurs locaux :

Conseil Municipal

DDCSPP

Education Nationale

Conseil Départemental

CAF

PMA

Services municipaux

Le chefde projet Politique de la Ville

Le Centre Social de Bethoncourt

CCAS

Coordonnateur et référents de parcours PRE

Coordonnateur REP PLUS

Associations sportives et culturelles

Parents d'élèves.

B- Les intervenants :

a/ Les animateurs du Centre Social (voir le point 3 : rôle et compétences de l'organisateur). Les modalités d'intervention seront précisées par avenant à la convention Ville – Centre Social.

b/ Les services municipaux :

- Service scolaire : ATSEM et chauffeur de bus
- Service des sports : 1 éducateur et 1 agent
- Service culturel :
 - Bibliothèque : 2 agents
 - Education musicale : 1 agent

c/ Les bénévoles proposés :

Par les associations sportives Bethoncourtoises : club de foot, karaté, athlétisme, raid aventure, handball...

Par les associations culturelles Bethoncourtoises : association du Patrimoine, club philatélie, club informatique, APAC, ALB, Cultur'Ovive, Quartier libre etc.

d/ Le Centre Social Bethoncourt et toute structure intervenant dans le champ de l'éducation populaire.

e/ Les associations et structures intercommunales :

Pavillon des sciences,
Conservatoire,
Citédo,
Damassine,
Centre nautique de Brognard, le 19...etc.
MA Scène Nationale

C- Les équipements :

1- Les locaux scolaires :

Les salles de classes : leur occupation n'est pour l'instant pas souhaitée.

Les salles de motricité pourront être occupées. Les jeux spécifiques de l'école ne seront pas utilisés.

Les sanitaires, cours et préaux seront accessibles.

Les salles de musique,

Les BCD,

Les salles d'art plastique,

Les salles d'informatique.

L'utilisation de ces espaces sera définie avec les directeurs des établissements concernés et régies par un règlement.

2- Les locaux non scolaires :

1) Annexe école de musique : deux salles de musique

2) Gymnase de l'Arche : une grande salle pluri activités sans gradin, vestiaires.

3) Gymnase Paul Eluard (PMA)

4) Salle de danse de l'espace Aubrac

5) Bibliothèque municipale Jean Macé

6) Espace associatif Jean Jaurès

7) Centre de Loisirs Gavroche

- 8) Salle des Fêtes
- 9) Terrains multisports (3) et stade de football Pierre Maigret,
- 10) Plateau d'athlétisme
- 11) Locaux ancienne SEGPA (prévus à la rénovation)
- 12) Parc de loisirs Allende
- 13) L'Arche (belle salle à l'étage et un auditorium pour des activités théâtre et musique)
- 14) Salle de la Maison Blanche (Cultur'Ovive).

D- Les moyens financiers :

CAF, ASRE (Aide Spécifique Rythmes Educatifs), Education Nationale (fonds de soutien)

La participation financière des parents sera définie par le Comité de Pilotage sur proposition du Centre Social de Bethoncourt. L'accueil du matin et la pause méridienne sont facturés en fonction des critères de la CAF.

Participation du CSB : à déterminer en comité de pilotage.

E- L'encadrement :

L'encadrement réglementaire à mettre en place pour des activités est de :

Pour 348 enfants de maternelle :

1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
Accueil estimé à 25 % du public scolarisé : 87 enfants
soit 8 à 9 intervenants.

Pour 476 enfants en élémentaire :

1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans
Accueil estimé à 25 % du public scolarisé : 119 enfants
8 à 9 intervenants.

Une demande de dérogation à ces taux d'encadrement sera faite lors de la déclaration par le CSB de ses structures d'accueil.

6- LES VALEURS ET PRINCIPES FONDAMENTAUX DU PÉdT

L'objectif est de favoriser l'épanouissement et la réussite éducative de l'enfant en s'appuyant sur les valeurs suivantes :

Parentalité
Laïcité
Citoyenneté

Ces valeurs sont en parfaite adéquation avec les principes du CVU (Contrat de Ville Unique), notamment les piliers 3 et 4 cohésion sociale et citoyenneté, le projet social du CSB ainsi que les orientations du REP+.

7- LES DOMAINES PRIVILEGIÉS DU PÉdT

Renforcer la complémentarité entre les temps scolaires et les temps périscolaires

Soutenir l'accès à la numérisation

Renforcer l'apprentissage de la citoyenneté : Les valeurs de solidarité, de respect et de tolérance sont également véhiculées quotidiennement au travers des activités organisées pendant les temps scolaires et périscolaires.

Encourager la sensibilisation à l'environnement naturel et le patrimoine de la commune. Des actions complémentaires sont prévues lors des temps scolaires ou périscolaires : jardins pédagogiques, sensibilisation au tri des déchets et aux économies d'énergie.

Enseigner le respect des règles de la sécurité routière et du développement des modes alternatifs de déplacement : permis piéton et pédibus.

Conforter l'accès à la culture pour tous et l'accès à toutes les cultures en s'appuyant sur la richesse et la diversité ethnique de la commune.

Faire vivre l'intergénérationnel : tisser du lien entre les jeunes, les adultes et les seniors.

Permettre la cohésion sociale et la lutte contre toutes les discriminations.

Favoriser l'accès pour tous aux pratiques culturelles, sportives et de loisirs et aux nouvelles technologies.

Développer la prévention santé décrit l'ensemble des actions, des attitudes et des comportements qui tendent à l'amélioration de la santé.

Soutenir la parentalité comprend l'ensemble des fonctions dévolues aux parents pour prendre soin des enfants et les éduquer. La parentalité est centrée sur la relation parent-enfant et comprend des droits et devoirs pour le développement et l'épanouissement de l'enfant. La parentalité fait dorénavant partie des actions conduites par le CSB au travers de son LAEP (lieu d'accueil enfants parents).

Assurer l'aide aux devoirs : soutenir l'enfant dans son travail personnel.

8- LES DOMAINES D'ACTIVITÉS PREVUS DANS LE PÉdT :

Activités culturelles, lecture, musique et chant

Sports, loisirs et jeux

Atelier actions solidaires, humanitaires, intergénérationnelles et citoyenneté

Environnement et santé

Rappel : les conditions d'encadrement des accueils collectifs de mineurs périscolaires modifiées s'appliquent de droit si un projet éducatif territorial est cosigné par le préfet ou son représentant.

Toutefois, une déclaration de l'accueil auprès des services compétents (DDCS / DDCSPP) sera néanmoins nécessaire.

L'élaboration du projet définitif permettra d'affiner le contenu des activités au travers de fiches-actions, et de définir les missions du coordonnateur et du comité de pilotage.

Les indicateurs d'évaluation sont définis au paragraphe 9 et permettront d'ajuster les contenus et les moyens au terme d'une année de fonctionnement.

9- L'OFFRE D'ACCUEIL

L'offre d'accueil périscolaire avant la mise en place de la réforme :

Le centre social de Bethoncourt (CSB) organisait un accueil des scolaires, dans la limite de ses capacités d'accueil 76 élèves maximum) au centre de loisirs sans hébergement Gavroche sous la forme suivante :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Accueil du matin de 7h30 à 8h45

Accueil méridien (cantine) de 11h30 à 13h45

Accueil du soir de 16h30 à 18h30

Mercredi :

Accueil de 7h30 à 18h30

L'offre d'accueil périscolaire en période transitoire 2014-2015 (avant PÉdT) :

Sous réserve du décalage de 15 mn entre les écoles l'accueil par le CSB se décline de la manière suivante :

Lundi, mardi, jeudi et vendredi :

Accueil du matin de 7h30 à 8h45

Accueil méridien (cantine) de 11h30 à 13h45

Accueil du soir de 15h30 à 18h30

Mercredi de 7h30 à 9h et de 11h30 à 18h30

L'accueil du matin est une variable conditionnée par les effectifs (minimum 5) et relève des orientations du Centre Social de Bethoncourt. Il est actuellement assuré au Centre de loisirs sans hébergement Gavroche.

Le positionnement sur un seul site impose aux enfants qui fréquentent ces accueils des transports en bus répétitifs, aux trois temps de la journée (matin, midi et soir).

L'offre d'accueil périscolaire dans le cadre du PÉdT rentrée 2015 :

La commune souhaite élargir l'offre d'accueil périscolaire à plus d'élèves et introduire, dans le cadre de cet accueil des heures de péri éducatif.

Par l'agrément des différents sites d'accueil de la commune, il est souhaitable que l'accueil du matin se fasse dans les écoles. Les ATSEM seront associés à cet accueil en complément des animateurs.

L'accueil méridien est maintenu et est appelé à s'élargir également.

L'accueil du soir dans la tranche horaire 15h30-18h30 prévoit une moyenne de 3 heures de péri-éducatif par semaine, sur la base de 36 semaines par an. Des actions spécifiquement éducatives seront proposées lors de ces trois heures.

Il est proposé au comité de pilotage du PÉdT que ces 3 heures se déclinent en 2 fois 1h30 les lundis et jeudis pour les élémentaires puis les mardis et vendredis pour les maternelles.

La capacité d'accueil est estimée à 220 enfants répartis sur le site de Gavroche et sur deux ou trois sites proches des écoles.

L'accueil des mercredis après-midi et des vacances scolaires est toujours proposé par le CSB.

D'autres initiatives en direction des jeunes adolescents sont proposées dans le cadre du PÉdT et sont amenées à être développées dans le cadre aussi bien du CVU que celui du REP+.

Un rapprochement est engagé avec deux communes proches Grand-Charmont et Sochaux pour une mutualisation des moyens humains et de l'expertise du coordonnateur de Bethoncourt au bénéfice d'une commune nouvellement intégrée dans le Contrat de Ville Unique. Cette mutualisation pourrait se traduire par la création d'un GIP au 1^{er} janvier 2016.

Le pilier « Cohésion sociale par la cohérence éducative » du Contrat de Ville Unique d'Agglomération s'organise autour d'un projet éducatif global visant aux finalités suivantes :

- assurer la continuité éducative entre les séquences éducatives en organisant des passerelles (préparation à la scolarisation des moins de trois ans, liaison 6^e/5^e), pour les enfants, les parents et les professionnels.
- recréer la communauté d'éducative en réhabilitant les adultes,
- améliorer la coordination opérationnelle des acteurs.

Ainsi, le PÉdT est, avec l'éducation prioritaire et la cellule de réussite éducative, le premier niveau du projet éducatif global du CVU.

10- CONSTITUTION, DURÉE ET MODALITÉS DE SUIVI DU PÉdT :

La volonté municipale est d'inscrire le projet dans la durée en prévoyant sa mise en œuvre sur 3 ans.

L'élaboration du PÉdT est assurée par la Ville qui le portera en débat au sein d'un Comité de Pilotage composé comme suit :

- DDCSPP
- Délégué du Préfet
- 2 membres élus du Conseil Municipal : l'Adjoint aux affaires scolaires et l'Adjoint à la Politique de la Ville
- 2 délégués des parents d'élèves
- 1 Membre du Comité de Présidence du Centre Social
- Directeur du Centre Social

Directeur du service scolaire de la commune

- Inspecteur de l'Education Nationale ou son représentant
- Principal du Collège A. France
- 1 membre du Bureau de l'OMS.
- Coordonnateur REP plus
- Coordonnateur PRE
- 1 ou 2 responsables associatifs.

Les directeurs d'écoles seront informés de l'organisation et de la mise en œuvre du PÉdT au travers de la commission scolaire.

Ce Comité de pilotage sera chargé de la validation et du suivi du PÉdT.

Modalités d'évaluation du PÉDT :

Les critères subjectifs/objectifs relèvent des points suivants :

Satisfaction des parents

Epanouissement des enfants

Qualité du lien entre partenaires scolaires et périscolaires

Adéquation demande-offre

Objectifs éducatifs et qualité de l'animation

Adéquation coût-recette

Fréquentation.

Modalités d'inscription :

Adhésion annuelle au centre social

Etre scolarisé à Bethoncourt

Critères de priorité pour l'accueil du matin et du midi :

- Parent isolé travaillant
- Couple travaillant
- Cas particuliers donnant lieu à un examen sur dossier (santé-handicap-hyper activité, enfant relevant d'une classe spécialisée...)

Les parents déposent un dossier de demande d'inscription accompagné de toutes les pièces administratives requises au mois de juin. Seuls les dossiers complets feront l'objet d'un examen par la commission d'admission dans l'ordre de leur numéro d'enregistrement. En cas d'admission, l'inscription définitive pourra dès lors être finalisée au CSB.

Jean ANDRE
MAIRE DE BETHONCOURT

Stéphane FRATACCI
Préfet de la Région
Franche-Comté,
Préfet du Doubs.